



Guide scolaire et code de vie
2022-2023

**À l'école Carrousel,
pour apprendre les valeurs
de la vie en groupe!**



Message aux élèves

En ce début d'année scolaire, il est important de vous rappeler les buts et les objectifs de votre agenda.

Celui-ci est un outil qui vous permettra de gérer votre temps et il sera aussi utilisé comme moyen de communication entre les divers intervenants de l'école et vos parents. Il contient également toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

Vous êtes responsable de noter dans votre agenda tous vos devoirs et leçons ainsi que les évaluations ou activités à venir.

Vous devez le conserver présentable et utilisable toute l'année.

Note : En tout temps, le personnel de l'école peut vérifier votre agenda scolaire, y écrire des messages et faire signer vos parents.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire 2022-2023 !

La direction et le personnel de l'école.



GUIDE SCOLAIRE

À l'intention des parents

Année scolaire 2022-2023

*Document approuvé par le Conseil d'établissement
lors de la réunion du mois de mai 2022*

Pour nous joindre

Secrétariat
819 850-1636, poste 6682

Service de garde

819 850-1686
819 850-1622, poste 6695



Horaire de l'école

	Préscolaire	Primaire	Service de garde
Matin	7 h 46 à 11 h 14	7 h 46 à 11 h 14	
Midi	11 h 14 à 12 h 29	11 h 14 à 12 h 29	
Après-midi	12 h 29 à 14 h 58	12 h 29 à 14 h 58	17 h 45

Personnel de l'école

Jean-Michel Leclair, directeur
Ghislaine St-Germain, secrétaire d'école
Audrey Leclair, responsable service de garde
Claude Gamelin, concierge

Christelle Parenteau, psychologue
Jennifer Chagnon, psychoéducatrice
Maggie Noël, orthopédagogue

Personnel enseignant

Préscolaire	Primaire	Spécialiste
Stephanie Lavertu Isabeau Mercier	Julie Lapointe (1 ^{re} année) Isabelle Beaulieu-Lépine (2 ^e année) Sophie St-Pierre (3 ^e année) Stéphanye Descôteaux-Lamothe (4-5 ^e année) À venir (6 ^e année) Mélanie Camirand (anglais)	Étienne Lamontagne (musique) Valérie Shooner (anglais) À venir (éducation physique)

Renseignements généraux



Pour assurer la sécurité des élèves qui lui sont confiés, l'école Carrousel a besoin de la collaboration des parents, notamment sur les points suivants :

Service de garde

Horaire :

11 h 14 à 12 h 29
14 h 13 à 14 h 58 (bloc – maternelle seulement)
15 h 06 à 17 h 45 (à St-Joachim : départ en autobus de l'école)

Statut :

Régulier : Au moins 3 jours à 2 fois par jour (midi + pm)
Sporadique : Moins de 3 jours à 2 fois par jour ou 1 fois par jour seulement
(ex. : tous les midis)

Tarifs :

Élève régulier : prix à venir **Élève sporadique :** midi : 2,50\$
après-midi : prix à venir

Journées pédagogiques : service de garde fermé

Ratio :

Service de garde : 1 adulte pour 20 enfants

Le service de garde offre des activités encadrées, libres et dirigées. Le personnel doit obligatoirement détenir une formation de secourisme.

Pour tous les usagers du service de garde, **les effets personnels doivent être identifiés à leur nom.**

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez inscrire vos enfants au service de garde, communiquez au leclairau@cssdc.gouv.qc.ca.

Responsable du service de garde : Audrey Leclair

Surveillance à l'école

L'école assure la surveillance auprès des élèves selon l'horaire suivant :

Le matin, à partir de : **7 h 40**
Le midi, à partir de : **12 h 29**
L'après-midi, jusqu'à : **15 h 06** (départ des autobus)

Pour les élèves inscrits au service de garde, la surveillance est assurée pour les périodes entendues avec les parents.

En dehors de ces périodes, l'école se dégage de toute responsabilité. La surveillance devient alors la responsabilité des parents.

Absences de l'élève

Absence prévue

Nous demandons aux parents de faire parvenir un billet à l'enseignante la veille de l'absence pour nous aviser.

Bien que nous encourageons la pratique du sport et que nous soyons conscients de l'influence positive des sports sur les élèves, nous vous serions reconnaissants de toujours avertir à l'avance l'enseignante de votre enfant lorsqu'il doit s'absenter lors d'une journée de classe pour une activité sportive ou pour un voyage. En s'absentant de l'école, l'élève a la responsabilité de mettre les efforts nécessaires pour rattraper le temps perdu. Le personnel enseignant n'a pas à planifier à l'avance ou récupérer au retour tout le travail que l'élève aurait manqué pour son activité.

Absence non prévue

Nous demandons aux parents de communiquer l'information par téléphone au secrétariat de l'école avant le début des cours le matin au **819 850-1636, poste 6682**.

Visiteurs à l'école

Les parents sont toujours les bienvenus à l'école. Cependant, nous vous demandons d'utiliser l'entrée principale et de vous adresser au secrétariat avant de circuler dans l'école. Une visite spontanée à l'école peut déranger la routine habituelle et nuire au bon fonctionnement des enfants. Alors, si vous avez besoin de rencontrer un membre du personnel, la secrétaire se fera un plaisir de prendre votre demande de rendez-vous par téléphone et d'informer la personne concernée.

Pour des raisons touchant la sécurité, tout visiteur doit obtenir l'autorisation de la direction de l'école ou de sa représentante pour se déplacer dans l'école ou sur la cour d'école. De plus, aucun véhicule motorisé, trottinette, planche à roulettes ou bicyclette n'est autorisé à circuler sur la cour.

Horaire du secrétariat*

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 30 à 11 h 20	NDBC	Carrousel	NDBC	Carrousel	NDBC
12 h 20 à 15 h 30	NDBC	Carrousel	NDBC	Carrousel	NDBC

* sous réserve de changement selon certaine activité

Fermeture-tempête

Lors de la fermeture des écoles en raison d'une tempête, le personnel n'est pas tenu de se présenter au travail. Prendre note que le service de garde sera également fermé, journée pédagogique ou non. Les parents pourront se diriger vers le site <https://www.cssdeschenes.gouv.qc.ca/> pour les obtenir les informations relatives aux fermetures scolaires.



Transport scolaire

L'élève doit toujours monter et descendre de l'autobus à la **même adresse**.

Pour les élèves de la maternelle et de la 1ère année, le port du macaron est obligatoire en tout temps.

Il est important de toujours informer l'école et le service de garde en cas de changement en cours de journée.

Service d'une 2e adresse

Les parents désireux de se prévaloir du service d'une 2e adresse pour la montée ou la descente de l'autobus doivent compléter un formulaire spécifique disponible sur le site web du Centre de services scolaire des Chênes. Des frais de 40\$ sont exigés par enfant jusqu'à un maximum de 100\$ par famille (aucun argent comptant accepté).

Motifs considérés	Garde partagée Travail des parents
Motifs non considérés	Vacances des parents



En situation d'urgence, la direction accorde l'autorisation s'il y a lieu.

Stationnement

Prendre note que nous souhaitons que les parents utilisent le stationnement de la bibliothèque pour venir porter un enfant à l'école le matin et en fin de journée afin d'optimiser la sécurité des déplacements des enfants.

Communication École/parents

Il est important de vérifier régulièrement auprès de votre enfant s'il y a des messages provenant de son école dans son agenda, sa pochette facteur ou son sac. Les messages adressés aux enseignants de la part des parents doivent être datés et mis dans la pochette facteur de l'enfant.

À chaque mois, vous êtes invités à lire l'Info Parents disponible qui vous sera acheminée par courriel. Cette publication mensuelle vous renseignera sur la vie de l'école. De plus, si vous désirez participer plus étroitement à la vie de l'école, vous pouvez faire partie du Conseil d'établissement et/ou de l'OPP de l'école. Le Conseil d'établissement est un organisme doté de pouvoir qui donne à l'école les leviers nécessaires pour répondre aux besoins de tous les élèves en se référant aux encadrements légaux. L'OPP est l'organisme de parents de l'école qui participent activement à l'organisation d'activités et de la vie scolaire de l'école.

Règlements de l'école

Plusieurs objets de notre règlement aux élèves touchent spécifiquement la sécurité. Nous vous demandons de consulter le document **CODE DE VIE** afin de bien connaître le cadre de vos responsabilités.

Responsabilité matérielle

Les dommages causés volontairement à la bâtisse-école, au mobilier ou tout autre matériel scolaire devront être réparés ou remboursés selon les conditions prévues avec la direction d'établissement.

Évacuation en cas d'incendie

En cas d'urgence, un plan d'évacuation est prévu pour l'école Carrousel. Un ou des exercices d'évacuation sont prévus lors de chaque année scolaire.

Chaque classe dispose d'un plan d'évacuation, de la liste des élèves et d'un procédurier.
Tout le personnel de l'école est informé de la marche à suivre lors d'une évacuation d'urgence.

Événement majeur

Dans une situation particulière ou de crise majeure, la Sûreté du Québec en collaboration avec l'école a mis sur pied un **CARTABLE DES MESURES D'URGENCE**. Ce cartable est situé à un endroit stratégique dans le but de protéger les élèves.

Autres services

Bibliothèque scolaire : Emprunt de livres

Service de santé : Présence occasionnelle de l'infirmière à l'école et support du CLSC.

Services professionnels offerts

(selon la référence du titulaire, avec l'autorisation des parents et l'approbation de la direction)

Orthopédagogie :

Aide à l'enseignement des stratégies en classe. Intervention auprès des élèves en difficulté d'apprentissages.

Psychoéducation :

Animation de programmes pour développer les habiletés sociales. Intervention auprès des élèves en difficulté de comportement.

Psychologie :

Évaluation et intervention auprès des élèves.

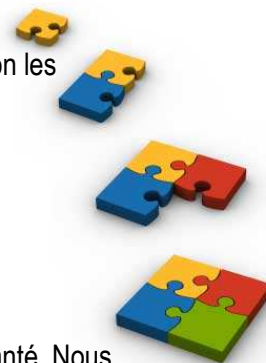
Orthophonie :

L'orthopédagogue, conjointement avec les titulaires du préscolaire et du premier cycle peuvent, après consultation et échanges avec les parents, référer un enfant à ce service. Ce service est situé dans les bureaux du Centre de services scolaire des Chênes à Drummondville.

*Les professionnels offrent également un rôle-conseil auprès du personnel de l'école selon les besoins.

La collation santé

L'équipe-école et le service de garde veulent mettre davantage l'accent sur la collation santé. Nous voulons que votre enfant puisse apaiser temporairement sa faim en avant-midi tout en faisant la promotion des aliments ayant de bonnes valeurs nutritives.





Nous vous demandons pour les collations : des fruits (frais, en conserve ou en compote non sucrée), des légumes ou des produits laitiers. De plus, nous voulons favoriser la consommation d'eau, de lait, de jus de légumes et de lait de soya lors de la collation puisque les jus et boissons aux fruits ont pour effet de couper l'appétit et de favoriser la carie dentaire.

Précaution concernant les allergies

Dans la mesure où un enfant ayant une ou des allergies alimentaires serait dans la classe de votre enfant, nous vous informerons de la situation de manière préventive tout en conservant la confidentialité requise. Ainsi, il n'est pas interdit d'apporter un aliment contenant des noix ou tout autres substances allergènes. Il revient aux parents de cette classe de faire des choix alimentaires afin de limiter les risques. Nous insistons sur la sensibilisation des saines habitudes à prendre auprès des enfants concernés dans notre milieu scolaire.



Médicaments à l'école

Les élèves ne sont pas autorisés à prendre des médicaments sans une autorisation signée des parents à l'enseignante. Pour assurer la sécurité des enfants, il est **obligatoire de compléter le formulaire** à cet effet. Il sera disponible au secrétariat de l'école.

Épipen

Les élèves souffrant d'allergie sévère sont encadrés par un protocole de soins et disposent d'un épipen entreposé dans un endroit sécuritaire avec une liste des élèves et une photo correspondante. Tout le personnel est informé des modalités d'utilisation de l'épipen.



Maladie ou accident à l'école

Les parents ou la personne désignée par eux seront prévenus. S'il est impossible de les rejoindre, les mesures d'urgence seront prises par la direction de l'école. L'élève malade ou accidenté sera transporté à l'hôpital. Le coût du transport sera facturé aux parents.



Retour à la maison en cours de journée

Dans le cas d'un retour à la maison en cours de journée pour cause de maladie ou autre motif, les parents seront contactés.

Aucun élève ne sera retourné à la maison sans que l'école n'ait pu rejoindre un des parents ou son répondant.



Code de vie Année scolaire 2022-2023

*Document approuvé par le Conseil d'établissement
lors de la réunion du mois de mai 2022*

Bonjour,

Nous sommes heureux de vous accueillir à l'école Carrousel et nous vous souhaitons une année remplie de succès.

Votre code de vie vous accompagnera et vous rappellera les règles de vie de l'école ainsi que différentes procédures à suivre. Vous y trouverez aussi vos responsabilités et vos devoirs d'élève.

Nous vous invitons à lire attentivement votre code de vie avec vos parents et à signer avec eux la page « Mon engagement ».

Nous serons là pour vous offrir ce qu'il y a de mieux et pour vous accompagner tout au cours de vos apprentissages. Avec vos parents, nous serons complices de vos succès qui seront à la hauteur de votre talent et de votre ardeur. Nous vous souhaitons une magnifique année scolaire.

La direction et le personnel de l'école

MES RÈGLES DE VIE DANS L'ÉCOLE

Les fondements de l'accompagnement des élèves à l'école Carrousel.

L'école Carrousel reconnaît qu'il est important de promouvoir et de renforcer activement des comportements appropriés et positifs chez les élèves. Cette approche favorise et maintient un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire dans lequel les élèves peuvent atteindre leur plein potentiel. Pour ce faire, un système de soutien au comportement positif (SCP) est mis en place dès la rentrée scolaire. Un continuum d'interventions, d'appui et de conséquences accompagne le système. Nous renforçons les comportements positifs tout en aidant les élèves à faire des bons choix. Les éléments du système seront présentés explicitement aux élèves dès le début de l'année scolaire et éventuellement aux parents lors de la rencontre prévue en septembre.

De plus, les attentes comportementales enseignées et renforcées en lien avec les valeurs de l'école permettent le transfert de ces habiletés dans la vie de tous les jours.



Les attentes comportementales.

Pourquoi des attentes comportementales?

Les valeurs choisies à l'école (Respect, Responsabilité et Entraide) doivent être traduites en comportements observables. Ceci permettra aux membres du personnel de bien identifier les comportements qui peuvent faire l'objet d'un renforcement. Il est important de faire du renforcement, car « un comportement adapté qui n'est suivi d'aucune attention ou approbation de la part de l'enseignant, possède toutes les chances de ne pas se reproduire » (Massé & Lanaris 2006). Les types de renforcements pouvant être utilisés sont : des félicitations, une remarque positive, un sourire, un renforcement matériel tel qu'un collant, un **Roussel**, un certificat, etc. Les élèves connaîtront également les attentes comportementales qui doivent être rencontrées à l'école, et ce, dans chacune des aires de cette dernière.

Enseignement des attentes comportementales.

L'équipe SCP de l'école Carrousel a créé des plans de leçon visant l'enseignement des attentes comportementales en lien avec les valeurs de l'école, et ce, en fonction de chacune de ses aires de vie. Les paragraphes suivants vous présentent une méthodologie visant cet enseignement.

Enseignement des attentes comportementales des plans de leçon :

Les attentes comportementales seront enseignées explicitement aux élèves, ce qui veut dire que celles-ci seront démontrées afin que les élèves aient un modèle. Elles seront ensuite pratiquées et reconnues par les membres du personnel.

L'enseignement explicite :

Lorsqu'on enseigne aux élèves des exemples de comportements positifs, il faut **mettre l'emphase sur le comportement souhaité** et il est important de modéliser en contexte réel dans la mesure du possible. L'enseignant peut nommer l'exemple d'un comportement négatif pour que les élèves puissent corriger le comportement à faire. Il est important de ne pas faire pratiquer le comportement négatif à l'élève, car ce n'est pas ce que l'on veut qu'il retienne. Par exemple, l'enseignant qui veut modéliser le comportement « **Marcher dans le corridor** » démontre aux élèves dans le corridor le comportement souhaité (il marche) et il peut aussi mimer un contre-exemple. Il demande ensuite aux élèves de démontrer ce qu'ils devraient faire. L'enseignant peut aussi demander aux élèves de nommer des contre-exemples à partir de situations problématiques vécues dans la semaine, mais ne doivent pas être pratiqués. Le même procédé est utilisé par les éducatrices au service de garde.

Pratique guidée :

L'enseignant prend le temps de vérifier ce que les élèves ont compris du modelage ou des démonstrations en leur demandant de nommer le comportement souhaité. Les questions ouvertes sont importantes. Par exemple : Qu'est-ce que tu as compris ? Comment dois-je me comporter dans telle ou telle situation ? Il faudra refaire de la pratique guidée lors des temps de l'année qui sont plus vulnérables ou lorsque l'enseignant en perçoit la nécessité. Il doit aussi refaire la pratique lorsque certains comportements demeurent difficiles. C'est la même chose pour le service de garde.

Pratique autonome :

L'élève réinvestit et pratique ce qu'il a compris du modelage dans divers contextes. C'est l'occasion pour les membres du personnel d'observer et de reconnaître les comportements souhaités par le renforcement positif.

(Consulter la matrice du système SCP de l'école Carrousel à la page 17.)

MES RÈGLES DE CONDUITE

Pourquoi des règles de conduite?

Parce que les adultes sont responsables de mon bien-être et de celui de tous les autres élèves de l'école et c'est leur devoir de me rappeler les consignes pour favoriser un bon fonctionnement.

Pour vivre dans un milieu agréable et propre où je me sens bien et en sécurité.

Pour apprendre à m'exprimer de façon correcte dans divers contextes et diverses situations.

Pour apprendre les comportements sociaux adéquats (calme, honnêteté, respect, entraide et gestion des conflits, etc.)

Pour favoriser un bon climat dans l'école et pour bénéficier des meilleures conditions pour apprendre sans nuire aux apprentissages des autres.

Pour que le matériel utilisé demeure en bon état et puisse servir à d'autres.

EN TOUT TEMPS (DANS L'ÉCOLE ET À L'EXTÉRIEUR)

1. Je respecte les adultes

- ✓ Je dis « Monsieur » ou « Madame » quand je m'adresse à un adulte.
- ✓ Je m'exprime par des comportements acceptables dans mes gestes, mes paroles et mes attitudes, c'est-à-dire sans être violent.
- ✓ Je m'adresse poliment aux adultes avec un vocabulaire adéquat, un ton de voix acceptable et respectueux.
- ✓ J'exécute la consigne de l'adulte dans le délai demandé et sans rouspéter.

2. Je respecte mes pairs

- ✓ Je m'exprime par des comportements agréables et respectueux sans utiliser la violence (coups de pieds, coups de poings, bousculade, lancer des objets).
- ✓ J'évite de faire de l'intimidation. (Voir page sur l'intimidation)
- ✓ Je réfléchis avant d'agir.
- ✓ J'accepte que les autres soient différents de moi.
- ✓ Je m'adresse à mes pairs avec un vocabulaire adéquat, un ton de voix modéré, sans menace, sans insulte, sans vulgarité et sans frapper.
- ✓ J'exécute la consigne de l'adulte dans le délai demandé et sans rouspéter.
- ✓ Je suis capable d'accepter une remarque sans vouloir dramatiser et argumenter

3. J'ai un comportement sécuritaire

- ✓ Je marche calmement lors de mes déplacements dans l'école.
- ✓ Au son de la cloche, sur la cour, j'arrête de jouer et je me dirige rapidement vers l'intérieur.
- ✓ Mes souliers sont toujours bien attachés.
- ✓ En tout temps, je dois avertir un adulte si je quitte le terrain de l'école.
- ✓ À la récréation, je participe au jeu auquel je me suis inscrit et j'en respecte les règles.
- ✓ Dès mon entrée sur la cour d'école, je range ma bicyclette à l'endroit prévu. Je ne circule en aucun moment à travers les autobus et dans la cour de l'école jusqu'à la fermeture du service de garde.

4. J'apporte à l'école seulement le matériel nécessaire et je l'utilise correctement et de façon sécuritaire

- ✓ J'utilise le matériel adéquatement et avec prudence.
- ✓ Je laisse à la maison tout appareil électronique (MP3, IPOD, cellulaire, jeux électroniques) et autres jouets (spinner) puisque je ne peux l'utiliser à l'école.
- ✓ Tout mon matériel doit être bien identifié.
- ✓ Je dois avoir l'autorisation d'un adulte de l'école pour apporter un jouet ou des friandises.

MES RÈGLES DE VIE SUR LA COUR D'ÉCOLE

En tout temps :

- Je respecte les consignes de l'adulte.
- Je respecte ma zone de jeux.
- Je suis occupé et je ne flâne pas.
- Je demande la permission pour entrer dans l'école et je circule calmement dans l'école.
- Je demande la permission pour aller chercher le matériel sorti de la cour d'école.
- Je range ce que je prends.
- Au son de la cloche ou au signal des intervenants, j'entre rapidement : « je me dirige calmement vers l'entrée. Je retire et dépose ma casquette à mon crochet ».
- Je dois demeurer dans les limites de la cour.
- Je laisse tous les objets par terre (roches, feuilles, branches, etc.).
- Si je dîne à l'extérieur de l'école, je respecte les heures d'arrivée.

Interdit de...

- Faire des jambettes et transporter un autre élève sur son dos.
- Jouer à la bataille, à la guerre.
- Consommer de la gomme, des friandises et des bonbons.
- Grimper sur les rampes, les balcons et les galeries.
- Circuler à vélo ou à trottinette sur la cour.
- Chasser les insectes, de tirer sur les branches d'arbres et de jouer avec les glands.
- Lancer du sable, du paillis.

Aux balançoires

- Je demeure assis pour ma sécurité et celle des autres.

Interdit de...

- Faire balancer une balançoire sans enfant.
- Sauter dans le vide.
- Tourner sur soi-même.
- Se placer de côté ou à cheval.
- Passer sous et entre les balançoires.

Ballon

- Zones permises : dans la zone de gazon et lors du jeu du ballon-botté.
- Courtoisie : remettre gentiment à l'autre classe un ballon qui roule dans votre zone de jeux.

<i>Interdit de...</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Botter avec les pieds près des autres élèves, du mur de l'école et du stationnement (respecter les zones permises).

Tag

- Interdit de jouer à la tag dans le module de jeux.

Jeux d'équipe

- Je dois respecter toutes les règles des jeux d'équipe établies par l'école.
- Je dois porter le matériel protecteur afin d'assurer ma sécurité.

Par exemple, au hockey :

- Je dois porter des lunettes protectrices.
- Il est interdit de faire des lancer-frapper.
- Je joue avec une balle molle, etc.

<i>L'hiver, interdit de...</i>	<i>L'hiver, je dois</i>
<ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Jouer au roi de la montagne.<input checked="" type="checkbox"/> Faire et tirer des balles de neige.<input checked="" type="checkbox"/> Jouer sur la glace.<input checked="" type="checkbox"/> Traîner un autre élève sur le tapis luge (<i>crazy carpet</i>).<input checked="" type="checkbox"/> Faire des tunnels.	<ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Glisser assis, à genoux ou couché, toujours vers l'avant, sur les buttes.<input checked="" type="checkbox"/> Être toujours visible des surveillants.<input checked="" type="checkbox"/> Me rappeler que dès que la cloche sonne, les forts et constructions n'appartiennent plus à personne.



MON CODE VESTIMENTAIRE

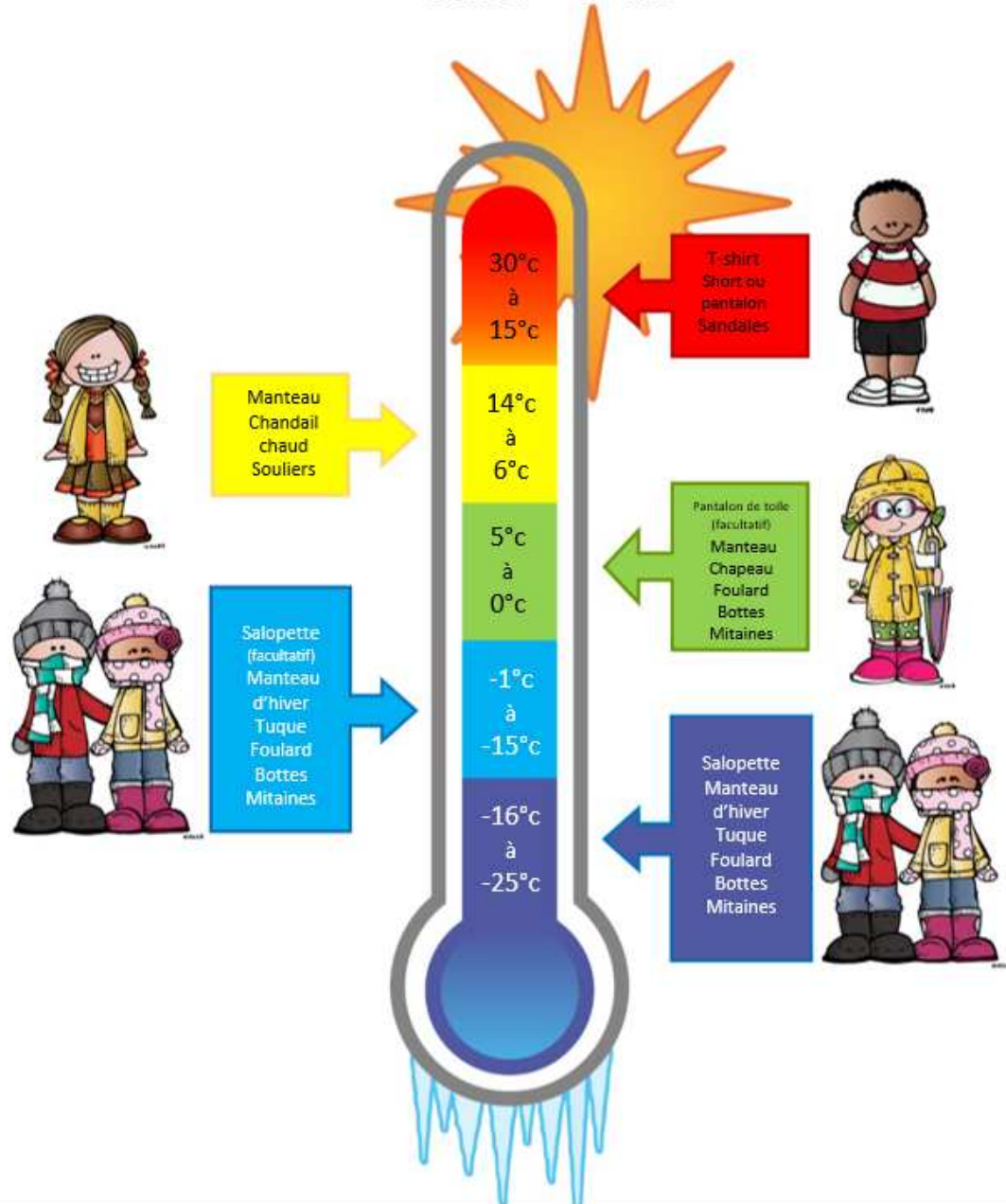
Le code vestimentaire a été élaboré à partir des critères suivants :

- Assurer la sécurité en tout temps.
- Éviter la provocation (violence ou sexualité).
- Assurer la propreté.
- Avoir un même code vestimentaire pour tous les élèves, peu importe l'âge même si les problématiques engendrées sont différentes.

Acceptés	Interdits
Pantalon	
Pantalon qui cache les sous-vêtements et les fesses Ceintures en chaînettes Bas de pantalon qui ne traîne pas trop par terre	Trous ou déchirures exagérées, au-dessus du genou Effilochage exagéré du tissu
Short / jupe	
Longueur suffisante (au minimum à 1/3 du bas de la cuisse) Doit cacher les sous-vêtements et l'anatomie (les fesses et le haut des cuisses)	
Camisole	
Bretelles larges sur les épaules (et non pas attachées au cou) Tissu opaque	Trous ou déchirures Décolleté exagéré
T-shirt/chemise/blouse/chandail	
Tissu opaque (sinon, port d'une camisole en-dessous) En position droite (les bras de chaque côté du corps), on ne doit pas voir la peau entre le vêtement du haut et celui du bas.	Trous ou déchirures Décolleté exagéré
Bijoux	
	Ce qui peut blesser un autre élève ou soi-même (ex: ce qui comporte des bouts pointus)
Chaussures	
<i>Nous sollicitons votre collaboration afin que les enfants possèdent deux paires de chaussures (pour l'extérieur et l'intérieur) pour garder notre école propre.</i>	
Sécuritaires, permettant de courir et s'amuser Attachées Sandales ou autres chaussures avec sangle derrière le talon	Sandale de plage Soulier plateforme
Vêtements d'extérieur	
Se référer au code vestimentaire de la page suivante.	

THERMOMÈTRE VESTIMENTAIRE

ÉCOLE CARROUSEL



Les attentes comportementales : La matrice des comportements

Matrice École Carrousel

Salle de classe	Corridors et escaliers	Toilettes	Diner	Gymnase	Service de garde	Extérieur (EN TOUT TEMPS)	Autres locaux	Vestiaire
Je lève la main pour demander la parole et j'attends mon tour. J'écoute la personne qui parle. J'adopte le niveau de voix demandé.	Je circule en marchant. Je respecte l'espace des autres.	Je garde mon environnement propre. Je respecte l'intimité des autres et la mienne.	J'entretiens une conversation à voix basse. Je respecte l'espace des autres. Je garde mon environnement propre.	J'ai un bon esprit sportif. J'inclus les autres dans mes jeux. Je respecte les consignes données par l'enseignant.	Je lève la main pour demander la parole et j'attends mon tour. J'adopte le niveau de voix demandé. Je prends soin des autres et du matériel.	Je respecte les règles du jeu. Je fais preuve d'esprit sportif. Je fais de bons gestes et j'ai de bonnes paroles envers les autres.	Je lève la main pour demander la parole et j'attends mon tour. J'écoute la personne qui parle. J'adopte le niveau de voix demandé.	Je chuchote. Je garde mes mains et mes pieds pour moi.
Respect								
Je m'adresse aux adultes de l'école en utilisant « monsieur » ou « madame ».								

INTIMIDATION

Définition de l'intimidation selon l'article 13 de la LIP :

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (rejeter ou mettre à l'écart).

Caractéristiques de l'intimidation :

Caractère répétitif de l'acte
Rapport de force inégale
Sentiment de détresse de la victime

Définition adaptée aux élèves selon Mme Chantal Boutet et M. Richard Robillard :

L'intimidation, c'est quand tu te moques d'une personne, que tu lui donnes des surnoms, que tu l'humilies, que tu l'exclues, que tu la menaces avec l'intention de lui faire du mal, que ce soit en personne, sur le Web, par texto ou par téléphone, ou encore que tu la frappes.

Définition de la violence selon l'article 13 de la LIP :

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Caractéristiques de la violence :

Caractère délibéré ou intentionnel de l'acte
Sentiment de détresse de la victime

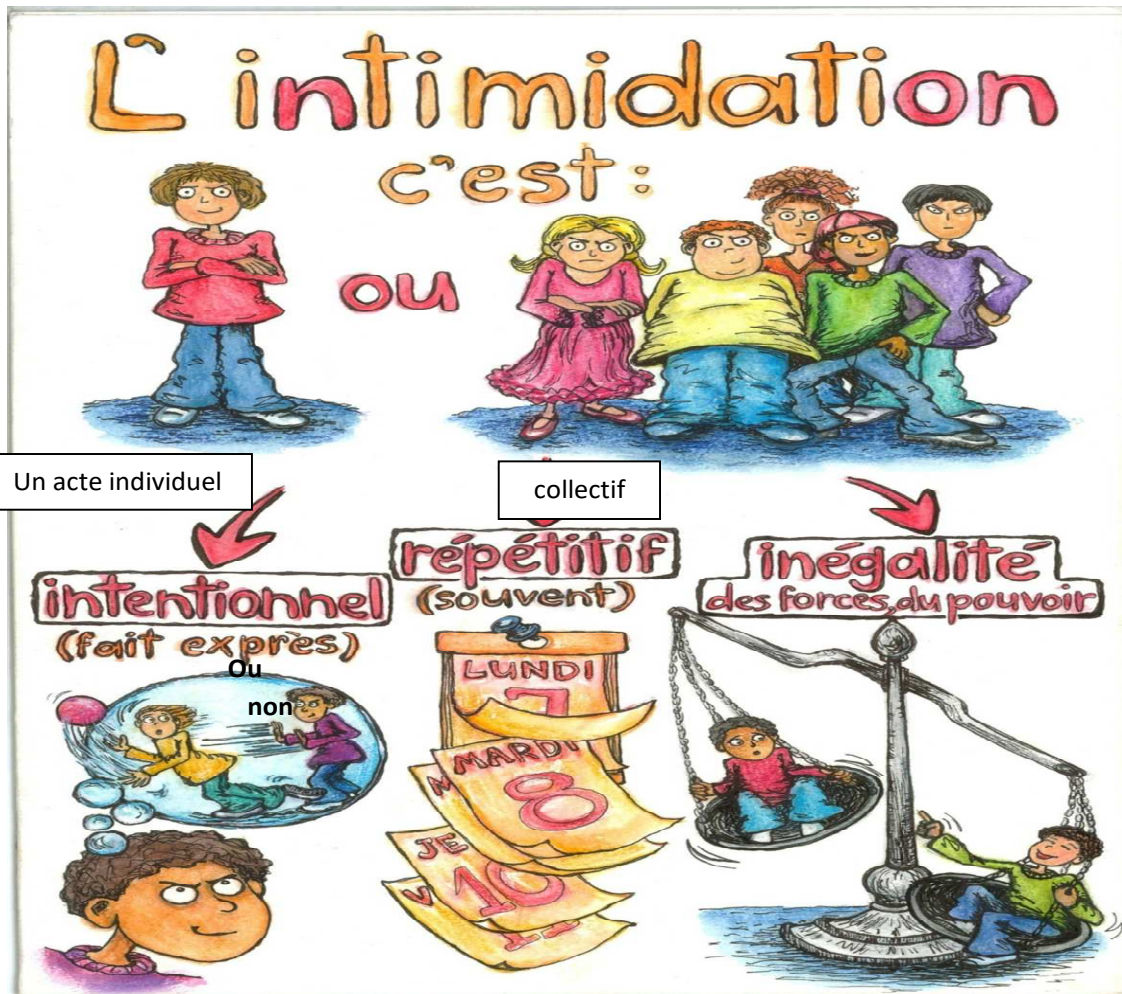
Sanctions disciplinaires pour tout geste d'intimidation ou de violence :

Les sanctions disciplinaires (mesures de réparation, lettre d'excuses, rencontres avec des partenaires sociaux ou autres, ateliers d'habiletés sociales, signalement (DPJ) etc.) seront applicables et évaluées selon la gravité ou le caractère répétitif des actes d'intimidation et de violence.

La direction peut suspendre un élève pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence. Des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion devront être envisagées.

La direction avise les parents, qu'en cas de récurrence, sur demande de sa part faite à la commission scolaire en application de l'article 242, l'élève pourra être inscrit dans une autre école ou être expulsé des écoles de la commission scolaire. Dans ce cas, la commission scolaire peut, à la demande de la direction, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles; dans ce dernier cas, elle le signale au directeur de la protection de la jeunesse. La commission scolaire doit statuer avec diligence sur la demande de la direction, au plus tard dans un délai de 10 jours.

L'intimidation, ce n'est pas un conflit.



En pareille situation, quoi faire ?

Il faut en parler et se libérer

Élèves

Que tu vives une situation d'intimidation ou de violence ou que tu sois témoin, l'école t'invite à le signaler.

- Rencontre un adulte de l'école significatif pour toi (enseignant, tuteur, psychoéducateur, direction adjointe de niveau);
- Parle à tes parents.

Ne reste pas seul !

Parents

Votre enfant vous dit qu'il vit une situation d'intimidation ou de violence ou vous avez des doutes...

Votre enfant vous dit qu'il a été témoin d'une situation d'intimidation ou de violence...

Vous pensez que votre enfant fait vivre de l'intimidation à d'autres ou vous en parle...

Écrivez un courriel à l'école (carrousel@cscd.gc.ca): un intervenant de l'école communiquera avec vous.

ANNEXE 7

RÈGLES DE CONDUITE EN VÉHICULE SCOLAIRE - PRIMAIRE

Centre
de services scolaire
des Chênes

Québec



1- À l'arrêt :

- Je me rends au point d'arrêt 10 minutes avant l'heure déterminée par le service du transport scolaire;
- Je me rends seulement au lieu d'embarquement qui m'est désigné;
- Je suis convenablement vêtu par température froide ou pluvieuse;
- S'il n'y a pas de trottoir, je marche du côté gauche de la rue, face à la circulation et sur l'accotement;
- Pour traverser la rue, je me rends à l'intersection et respecte le droit de passage avant de m'engager;
- J'attends le véhicule scolaire en bordure de la rue, je respecte les propriétés privées et je ne bouscule pas les autres;
- En lançant des boules de neige ou tout autre objet, je menace la sécurité des autres élèves;
- Je retourne à la maison si le véhicule scolaire est très en retard (30 minutes).

2- À l'embarquement :

- Je ne cours jamais à la rencontre du véhicule scolaire;
- Je m'éloigne suffisamment du véhicule scolaire pour être bien vu du conducteur;
- Je n'oublie pas de regarder à gauche et à droite et j'attends le signal du conducteur pour traverser la rue;
- J'attends que le véhicule scolaire soit complètement arrêté avant de m'en approcher et d'y monter;
- Je ne bouscule pas les autres et je laisse d'abord monter les plus jeunes et je les aide au besoin;
- Je prends garde lorsque je monte dans le véhicule scolaire, surtout l'hiver;
- Je me rends immédiatement à mon siège.

3- Durant le trajet :

- J'écoute et je respecte les consignes ou directives du conducteur.
- Je demeure assis.
- Je garde l'allée du véhicule scolaire libre.
- J'ouvre les fenêtres après avoir obtenu l'autorisation du conducteur.
- Je m'abstiens de lancer des objets dans ou hors du véhicule scolaire.
- Je garde la tête, les bras et les mains dans le véhicule scolaire.
- Je m'abstiens de manger ou boire;
- Je parle à voix basse dans un langage respectueux;
- Je suis respectueux avec les autres passagers, je m'abstiens de pousser, de me tirer ou de me battre.
- J'évite de causer des dommages au véhicule scolaire et je le garde propre.
- Je m'adresse au conducteur seulement en cas d'urgence, pour ne pas le distraire.
- En cas de panne ou d'accident, je suis les instructions du conducteur.

4- Au débarquement :

- Je me lève seulement lorsque le véhicule est complètement arrêté.
- Je descends uniquement au lieu de débarquement qui m'est désigné et/ou seulement à mon école d'appartenance.
- Je descends sans bousculer les autres.
- Je m'éloigne suffisamment du véhicule scolaire pour être bien vu du conducteur (je compte 10 grands pas de géant).
- J'attends le signal du conducteur avant de passer devant le véhicule scolaire, je ne passe jamais derrière le véhicule scolaire.
- Je regarde dans les deux sens avant de traverser la rue.

5- Équipements dans le véhicule scolaire :

- Tout équipement autorisé doit être transporté dans un sac fermé et sécuritaire;
- Seuls les bagages à main pouvant être portés sur les genoux, ne dépassant pas le dossier de la banquette devant l'élève, ne prenant pas la place d'un autre élève, seront acceptés dans les véhicules scolaires;
- Un maximum de 2 bagages à main est permis. Voici des exemples de bagage à main : sac d'écolier, boîte de goûter, étui de petit instrument de musique comme un violon ou une flûte;
- Les objets qui ne répondent pas aux conditions mentionnées précédemment ne seront pas autorisés : planches à roulettes, trottinettes, bâtons de hockey, bâtons de baseball, planches à neige, guitares ou tout autre gros instrument de musique;
- Aucun objet ne doit être placé dans le véhicule scolaire de façon à restreindre le passage d'accès à la porte de secours, l'allée centrale doit toujours rester libre;
- Les animaux ne sont pas autorisés, sauf les animaux aidants qui voyagent avec un élève ayant un handicap;
- Le conducteur peut refuser dans son véhicule tout article, objet ou équipement qu'il juge de nature à mettre en danger la sécurité des élèves ou non conforme au Code de la sécurité routière;
- Les soutes à bagages ne peuvent être utilisées lors du transport quotidien.

6- Avis disciplinaires :

- Si je n'observe pas ces règles de conduite, le conducteur fera un rapport disciplinaire. Le centre de services scolaire avisera mes parents et la direction de l'école de mon comportement et ceci pourra entraîner une suspension plus ou moins longue du transport scolaire.

ASSURANCE ACCIDENT

MESSAGE AUX PARENTS

Bonjour,

À l'aube d'une nouvelle année scolaire, permettez-nous de vous rappeler l'importance, pour vous, de contracter une **assurance accident** pour protéger vos enfants en cas de blessures ou dommages que ceux-ci pourraient subir au cours des mois à venir.

Une telle assurance accident, disponible à coût très raisonnable auprès de différentes institutions ou courtiers (*ex : Desjardins, l'Industrielle Alliance et autres*), vous permettrait de réclamer une indemnisation si votre enfant subissait un dommage corporel au cours de l'année et ce, sans que vous ayez à prouver qu'il y ait eu une faute de qui que ce soit.

En effet, même si le Centre de services scolaire des Chênes possède une assurance responsabilité, celle-ci ne couvre que les cas très spécifiques pour lesquels la commission scolaire ou l'un de ses employés a commis une faute ou une omission entraînant sa responsabilité.

Donc, cette assurance détenue par la commission scolaire pourrait très probablement **ne pas s'appliquer** si, par exemple, votre enfant tombe en bas d'un module de jeu ou si, en courant dans la cour d'école, il s'enfarge et se casse des dents.

Malheureusement, dans de tels cas, le Centre de services scolaire des Chênes n'assumerait aucune responsabilité. Cependant, si vous détenez une assurance accident, vous pourriez potentiellement être indemnisés, le tout sujet au contenu de votre police d'assurance accident.

Notez bien que le présent message n'a pour but que de vous informer à ce sujet. **Vous n'avez aucune obligation de contracter une telle assurance accident. Cependant, la Commission scolaire des Chênes n'assumera aucune responsabilité pour des incidents pour lesquels sa faute ou celle de ses employés n'est pas en cause.**

Sur ce, nous vous souhaitons à tous une très bonne année scolaire 2022-2023.

La direction